



N°6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quatorze**

Le **six novembre à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. M. MACHURET.

Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS.

Mme AUBIN. M. GANTHER. M. TALABARD.

Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. M. HUSSON.

Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT.

Mme CHERVIN. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

DATE DE
CONVOCAION
30 OCTOBRE 2014

DATE D'AFFICHAGE
30 OCTOBRE 2014

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRESENTS : **22**
VOTANTS : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : **Mme DUPERROUX.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la large consultation réalisée auprès des banques et établissements financiers dans le but d'obtenir des conditions de taux les plus avantageuses pour les besoins de financement du budget général pour l'année 2014.

Monsieur le Maire présente les différentes offres remises par les organismes financiers.

L'offre remise par le Crédit Agricole s'avère la plus avantageuse pour la Commune.

Après débat, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la formule de financement suivante :

Ligne de Trésorerie Commune de Lapalisse :

- Organisme bancaire retenu : Crédit Agricole
- Montant : 200 000 €
- Index : Euribor 3 mois
- Marge bancaire : 1,60 %
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours / nombre exact de jours
- Durée : 12 mois
- Commission d'engagement : 0,20% du montant du prêt, soit 400 €
- Pas de frais de dossier ni de commission de non utilisation.

OBJET :

**Ligne de trésorerie
2014 - Choix de
l'établissement
financier -**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces relatives à ce contrat avec le Crédit Agricole.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié
le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

